



# Plan Climat air Energie Territorial

## Rapport non technique

PROJET

Janvier 2021

PROJET

Ce document a été réalisé par le SDEC ENERGIE, pour le compte et sous la responsabilité de la Communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville.

## Sommaire

### Contenu

Contexte .....	4
1. Le changement climatique observé et à venir .....	4
2. Mobilisation pour la transition énergétique .....	5
Diagnostic .....	7
1. Données énergétiques .....	7
2. Données climatiques (hors transport non routiers) .....	8
3. Polluants atmosphériques (hors transports non routiers) .....	9
4. Données relatives aux différents secteurs d'activité étudiés .....	9

## Contexte

### 1. Le changement climatique observé et à venir

La température moyenne mondiale (terre et océans) a augmenté de 0,85 °C entre 1880 et 2012. Le changement climatique s'observe aussi déjà en Normandie !



Certes la Terre a déjà vu ses températures moyennes progresser puis régresser, selon des cycles astronomiques et physiques (activité solaire, inclinaison terrestre...), mais le réchauffement n'a jamais été aussi rapide ! En effet, il existe un effet de serre naturel qui permet de maintenir la température sur Terre à 15 °C. Il est dû à 72% à la vapeur d'eau et aux nuages, et à 28% d'autres gaz. Sans cet effet de serre naturel, il ferait moins 18 °C sur la planète ! Mais l'activité humaine modifie la composition de l'atmosphère en libérant de grandes quantités de ces autres « GES », les gaz à effet de serre. C'est ce qu'on appelle l'effet de serre additionnel, ou « anthropique ». L'activité humaine est responsable à plus de 95% du changement climatique actuel. Ainsi, depuis plus de 800 000 ans, le taux moyen de CO2 dans l'atmosphère n'a jamais été aussi élevé qu'à présent !

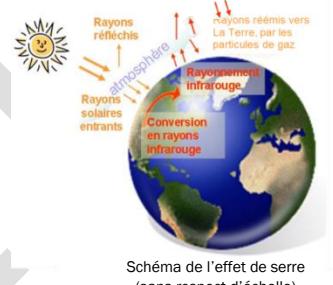


Schéma de l'effet de serre (sans respect d'échelle)

#### Comment mesurer l'effet de serre additionnel ?

L'effet de serre est mesuré par le **Pouvoir de réchauffement global (PRG)** des gaz. Il a été arbitrairement fixé à 1 pour le CO2. On utilise pour cela l'unité « tonne équivalent CO2 (teq CO2) ». Les autres gaz sont mesurés par rapport au PRG du CO2. Le méthane a un PRG = 28, c'est-à-dire qu'il a un pouvoir de réchauffement 28 fois supérieur à celui du CO2. 66% de l'effet de serre additionnel est due au CO2 et 17% au méthane. Les autres GES sont les protoxydes d'azote (N2O) et les gaz frigorigènes (CFC, HFC). La part de ces derniers est en augmentation (11% de l'effet de serre actuellement).

Les prospectives d'experts indiquent que la température moyenne sur Terre pourrait augmenter de +2 °C à +5,5 °C, voire +7 °C d'ici 2100. Le niveau moyen de la mer pourrait s'élever de 29 à 82 cm, avec des disparités géographiques fortes, et une montée des eaux encore supérieures à certains endroits. Une hausse d'un mètre du niveau des mers toucherait directement une personne sur 10 dans le monde, soit 600 à 700 millions de personnes ! Les événements météorologiques extrêmes (tempêtes, précipitations, sécheresses...) pourraient aussi être plus intenses. Tout cela aura des conséquences graves sur le patrimoine naturel et sur les activités humaines dans le monde, mais également sur le territoire de l'Intercom, avec une modification sensible du climat local.

Scénarios de projection en Normandie par rapport à la période 1976-2005	en 2100	
	Scénario tendanciel (sans mobilisation)	Scénario « Accords de Paris »
variation des températures moyennes	+1,8 °C à +3,3 °C	+0,8 °C
Variation de la pluviométrie	-70 à -100 mm/an	Pas de modification

- ➔ des printemps et des étés plus chauds et une augmentation des sécheresses en durée et en intensité
- ➔ des hivers plus doux, plus humides et pluvieux, avec des tempêtes plus fréquentes



La qualité de l'air est également un enjeu très important : la pollution de l'air est la 3<sup>ème</sup> cause de mortalité en France, après le tabac et l'alcool. Elle est à l'origine de 48 000 décès anticipés par an en France (2 600 en Normandie, soit 9% de la mortalité). La pollution de l'air a aussi des conséquences sur les milieux et la végétation : acidification des lacs, cours d'eau, sols et forêts, altération de la croissance des végétaux...

L'enjeu du changement climatique est environnemental, mais également social, avec l'augmentation continue du prix de l'énergie et la difficulté de nombreux habitants à pouvoir vivre décemment, pour se chauffer et se déplacer.

## 2. Mobilisation pour la transition énergétique

La lutte contre le changement climatique est globale. Selon le GIEC (2007), le strict minimum pour atténuer le réchauffement climatique est une division par deux des émissions mondiales par rapport à celles de 1990 d'ici 2050. Cela correspond à émettre 1,8 tonne d'équivalent CO2 par habitant et par an en 2050. En France et dans les pays industrialisés, cet objectif se traduit par une division par 4 des émissions (soit un rythme moyen de - 3 % par an entre 2005 et 2050).

Suite au protocole de Kyoto, les Accords de Paris, signés en 2015, engagent la quasi-totalité des pays à réagir pour limiter le réchauffement en 2100 à moins de 2°C par rapport à l'aire pré-industrielle. Le Facteur 4 s'avère désormais insuffisant : pour respecter les Accords de Paris et limiter le réchauffement climatique de la planète à 1,5°C, il faudrait que les émissions mondiales de CO2 baissent d'environ 7,6 % par an d'ici 2030 ! En France, La Loi de Transition Energétique pour la



Croissance Verte et la Stratégie Nationale Bas Carbone fixent un objectif d'au moins un Facteur 6 pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Au regard de l'empreinte carbone actuelle des français, il faudrait diviser au moins par 5 les émissions actuelles par habitant. Pour ce faire, les modes de vie actuels et l'économie développée jusque-là, basée sur la consommation d'énergie fossile à bas coût, doivent changer radicalement !

C'est l'objet de la transition énergétique.

Pour engager cette transition énergétique, la Loi s'appuie sur les territoires : tous les EPCI de plus de 20 000 habitants ont l'obligation de réaliser un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**. La réalisation de celui-ci est encadrée. Le PCAET doit être réalisé en comptabilisant les émissions de GES selon la méthode de l'inventaire national, appliquée à l'échelle de la communauté de communes.

Il tient compte :

- des émissions de la production intérieure associées aux exportations
- des Émissions de la production intérieure (hors exportations)
- des Émissions directes des ménages (voitures et chauffage)

Mais il exclut les émissions associées aux importations. Il est donc différent d'un calcul d'empreinte carbone du territoire. Pourtant, L'empreinte carbone présente un niveau supérieur de 66 % à celui de l'inventaire national. Par certains aspects (sensibilisation des habitants, valorisation des productions locales) le PCAET pourra agir indirectement sur l'empreinte carbone des habitants.

Les objectifs du PCAET sont :

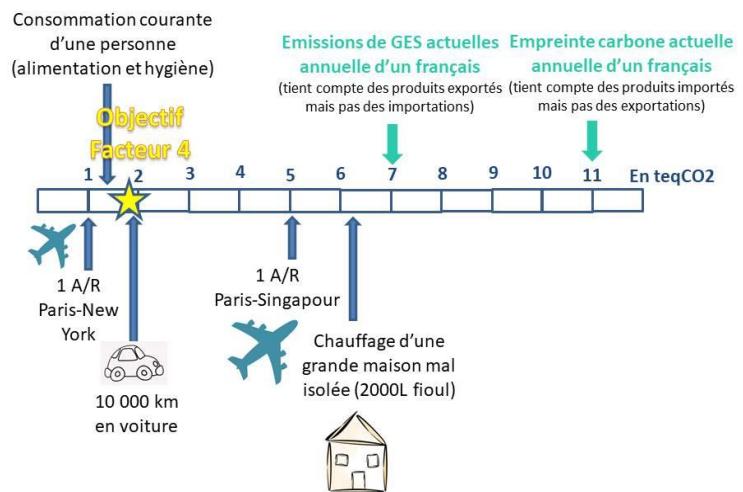
- ☛ Réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- ☛ Se préparer au changement climatique.
- ☛ Economiser l'énergie (par la sobriété et l'efficacité énergétique).
- ☛ Développer les énergies renouvelables
- ☛ Améliorer la qualité de l'air.

« La transition énergétique est le passage...

... d'un modèle énergétique centralisé s'appuyant majoritairement sur la consommation de ressources énergétiques non renouvelables, importées et polluantes

... à un modèle énergétique privilégiant une utilisation rationnelle de l'énergie et une multiplicité d'installations de production décentralisées valorisant les ressources renouvelables, locales et peu polluantes »

### Emissions de GES dues aux activités de la vie courante par personne

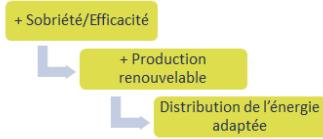


L'empreinte carbone des Français est de 11 tonnes équivalent CO2 par an et par personne en 2018. Celle-ci comptaient les gaz à effet de serre (GES) induits par la consommation des Français (y compris la consommation des administrations, des organismes à but non lucratif et les investissements), en tenant compte des émissions associées à la production des biens et services importés.

Le PCAET intervient sur tous les domaines de la vie quotidienne : habitat, agriculture, mobilité, industrie, tertiaire public et privé et environnement.

## Les leviers d'actions

### → ATTENUER les GES



### → S'ADAPTER au changement climatique

### → AMELIORER la qualité de l'air

- En agissant de manière **transversale** : habitat, tertiaire, agriculture et milieux naturels, transports, déchets, industrie, urbanisme, production énergétique, réseaux...
- avec une valorisation **durable** des ressources locales
- une **gouvernance partagée**
- Réunies dans une **démarche en 3 étapes** : un diagnostic, une stratégie, un plan d'actions

## la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville

- 23 communes.
- 27 760 habitants.
- 22 760 ha, soit 227.6 km<sup>2</sup>.
- Densité : 120 hab/km<sup>2</sup>



Le PCAET est élaboré **pour 6 ans** avec un bilan à mi-parcours. C'est une feuille de route pour réaliser la transition énergétique du territoire, portée et animée par la Communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville (CCPHB). Mais l'action et la mise en œuvre opérationnelle est le fait de tous. Des partenaires (communes, entreprises, associations, ...) ont été identifiés pour engager et porter des initiatives. Le PCAET est donc une démarche partagée et collective. Décidé le 2 avril 2019, le PCAET a été lancé officiellement le 25 octobre 2019. **Il a été arrêté par le Conseil Communautaire le ... et approuvé le .....**

**Calendrier d'élaboration du PCAET de la CCPHB**

## Diagnostic

Données ORECAN, PROSPER (Energie demain), Chambre d'Agriculture de Normandie, ALDO, INSEE, DDTM, CCPHB, CERC Normandie

### 1. Données énergétiques

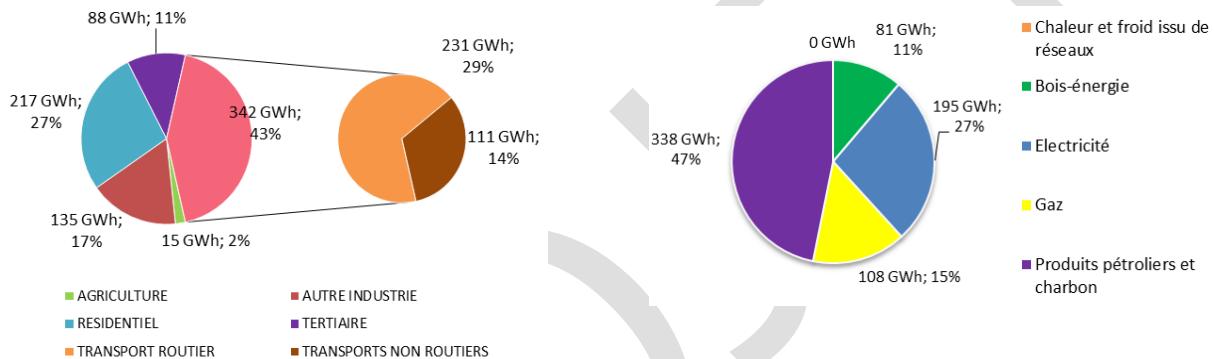
- **Consommation d'énergie en 2014 : 800 GWh, soit 30 MWh/hab** (tous modes, d'après PROSPER, mais 722 GWh hors transports non routiers, d'après les données ORECAN).

Evolution : -14% entre 2005 et 2014 (hors transports non routiers), alors que la population a augmenté de 10.8% sur la même période. L'évolution des consommations d'énergie n'est pas la même selon les secteurs d'activités.

*Evolution des consommations d'énergie par secteur :*



**Graphiques 1 et 2 : répartition des consommations d'énergie par secteurs d'activités (tous modes de transports) et types d'énergie (hors transports non routiers), en GWh et en %**



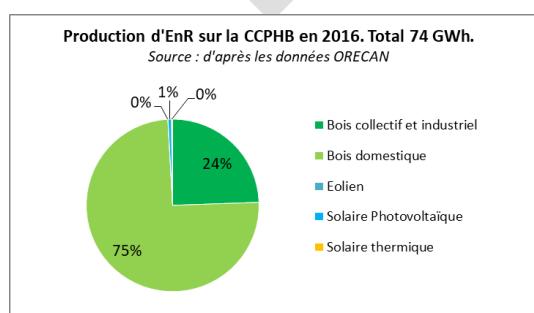
L'évolution des consommations est à la baisse dans tous les secteurs d'activité sauf dans le résidentiel et le tertiaire. Le secteur le plus consommateur d'énergie est celui des transports (43% des consommations), devant le résidentiel (27%). Le territoire est fortement dépendant des énergies fossiles. La part d'électricité est relativement forte, tout comme celle du bois énergie.

- **Dépense énergétique : 82 millions d'€ en 2014, soit l'équivalent de 3036€/habitant** dépensés par l'ensemble des acteurs économiques résidant ou transitant sur le territoire (habitants, collectivités, entreprises, ...) pour s'approvisionner en énergie (en dehors de la production locale). Cette dépense élevée s'explique notamment par l'attractivité touristique du territoire.

- **Production d'énergie renouvelable (EnR) : 86 GWh en 2014 et 74 MWh en 2016, soit 2.7 MWh/hab.**

Pour une autonomie énergétique en 2016 **d'un peu plus de 9%**.

C'est le 6<sup>ème</sup> territoire le plus productif d'EnR du Calvados. La production d'énergie renouvelable sur la CCPHB se fait presque intégralement à partir de bois énergie.



**Graphique n°3 :**  
**Production d'énergie renouvelable sur la CCPHB**

### Installations d'EnR remarquables sur le territoire

- 4 installations bois énergie chez des entreprises
- 4 installations bois énergie collectives (dont 2 aux granulés bois)
- 1 installation photovoltaïque sur un bâtiment agricole
- 4 installations photovoltaïques sur des bâtiments publics
- 2 bâtiments publics ont des chauffe-eau solaires thermiques

## 2. Données climatiques (hors transport non routiers)

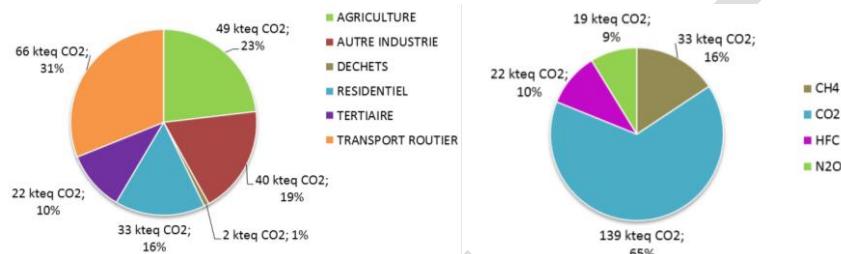
### ➤ Emissions de GES en 2014: 213 kteq CO2, soit 7.9 teq CO2/hab

Evolution : **-7%** entre 2005 et 2014. L'agriculture accuse la plus forte baisse (-18%), quand le résidentiel augmente fortement ses émissions de GES (+11%). C'est le seul secteur en hausse.



La CCPHB est le **9ème EPCI le plus émetteur du Calvados**, par rapport à sa population et en valeur absolue.

Graphiques 4 et 5 : répartition des émissions totales de GES par secteurs d'activités et par polluants

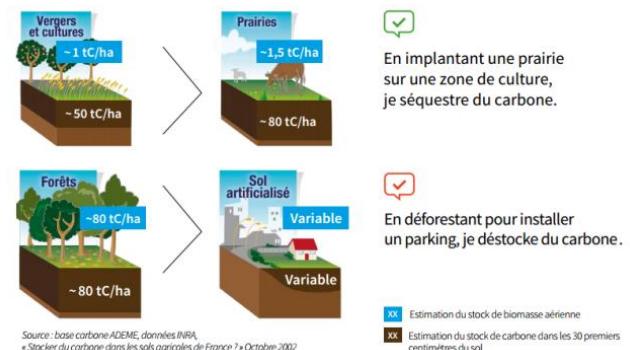


C'est le **transport routier** qui est le plus émetteur de GES (31% des émissions totales), suivi ensuite par **l'agriculture** (23%). **Un tiers des émissions de GES sont d'origine hors combustion**. Elles sont principalement dues à l'agriculture (fermentation entérique des bovins, fertilisation des cultures, déjections animales...) et aux activités industrielles (émissions de HFC).

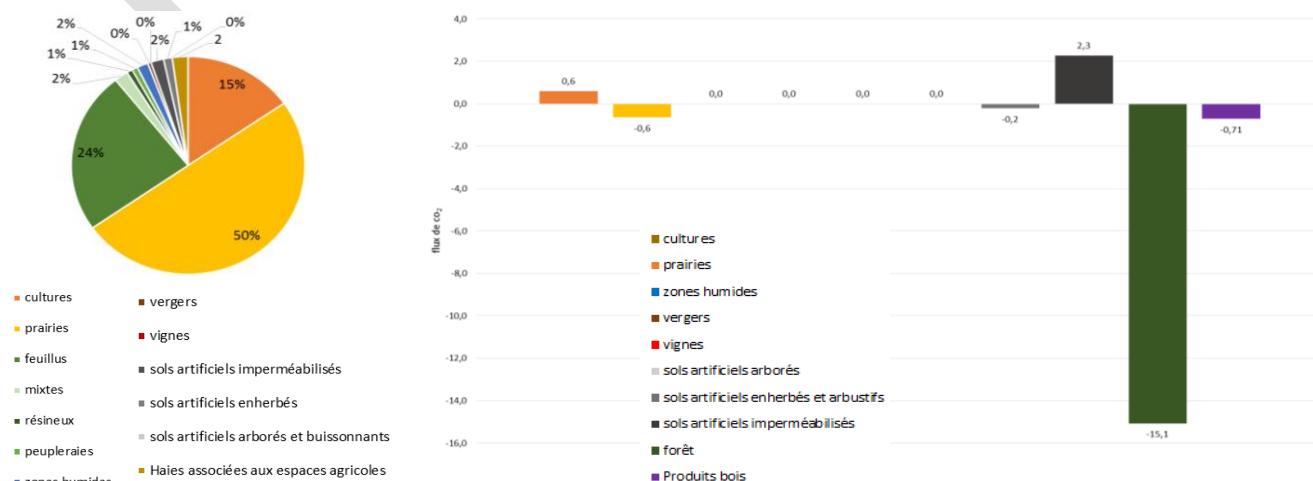
➤ **Le stock total de carbone sur la CCPHB est estimé à 7000 kteq CO2**, dont 67% proviennent des terres agricoles. Bien qu'elle participe aux émissions de GES du territoire, l'agriculture constitue sa principale réserve de carbone. Le stock de carbone est majoritairement constitué dans le sol (79%). La biomasse (partie végétative) ne constitue que 17 % du stock.

➤ **Le territoire de la CCPHB « séquestre » 14 kteq CO2/an** (flux de carbone captés dans l'atmosphère). Ce bilan net est positif grâce à l'action de la forêt. En revanche, le changement d'affectation de certains sols produit un déstockage de carbone.

La séquestration nette de carbone compense 6,6% des émissions totales.



Graphiques 6 et 7 : Répartition des stocks de carbone (hors produits bois) sur la CCPHB, par occupation du sol, et flux de carbone en kteq CO2



### 3. Polluants atmosphériques (hors transports non routiers)

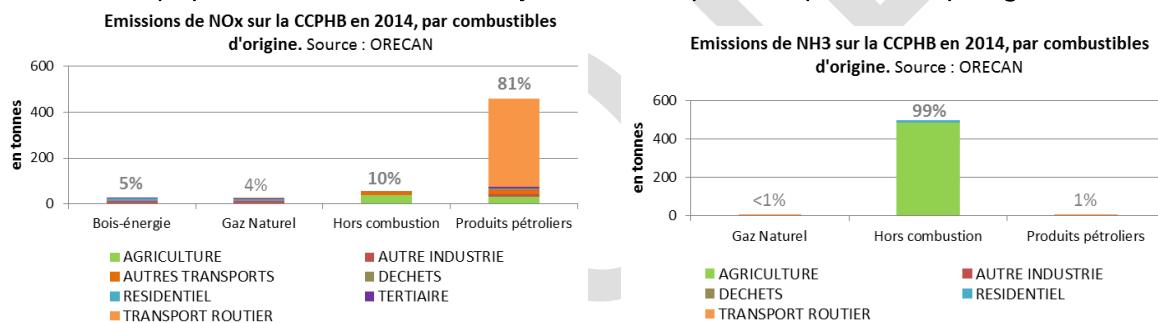
La directive européenne 2016/2284 du 16 décembre 2016 fixe des objectifs de réduction des émissions de polluants pour chaque état membre, par rapport à leurs émissions de 2005 pour les horizons 2020 et 2030. En Rance, ces objectifs sont inscrits dans le plan d'action national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA). Ils doivent permettre de réduire de 50 % la mortalité prématuée due à la pollution atmosphérique.

type de polluant	émissions sur la CCPHB			objectifs français de réduction (PREPA)		
	2005, en tonnes	2014, en tonnes	évolution 2005-2014	évolution 2005-2020	évolution 2005-2025	évolution 2005-2030
SO <sub>2</sub>	111	27	-76%	-55%	-66%	-77%
NOx	994	564	-43%	-50%	-60%	-69%
COVnm	1201	454	-62%	-43%	-47%	-52%
PM2.5	168	117	-30%	-27%	-42%	-57%
NH <sub>3</sub>	473	500	+6%	-4%	-8%	-13%

Dès 2014, la CCPHB atteint les objectifs 2030 pour le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) et les composés organiques volatils (COVnm), et les objectifs 2020 concernant les particules fines (PM2.5).

En revanche, la baisse des oxydes d'azote (NOx) est encore insuffisante pour atteindre les objectifs du PREPA. Un seul polluant est en augmentation, l'ammoniac (NH<sub>3</sub>).

Graphiques n°8 et 9 : Les NOx sont très majoritairement émis par les transports et le NH<sub>3</sub> par l'agriculture



Les NOx sont des précurseurs de l'ozone, qui se forme sous l'effet des rayonnements solaires. Ces polluants sont irritants pour les bronches et altèrent la croissance des végétaux, les conséquences pour la santé et la productivité agricole peuvent donc être importantes.

### 4. Données relatives aux différents secteurs d'activité étudiés

#### HABITAT



- ✓ 27% des consommations d'énergie du territoire
- ✓ 16% des émissions totales de GES (hors transports non routiers).

Les deux sources d'énergie les plus consommées dans l'habitat sont l'électricité et le bois énergie (respectivement 39% et 29% des consommations du résidentiel). Le bois énergie est utilisé en appoint ou en chauffage principal. Le bois énergie est principalement utilisé en chauffage central dans le bâti ancien, souvent grand et déperditif, ou en appoint pour les constructions plus récentes. **Le chauffage au bois est la principale source de polluants atmosphériques du secteur**, en particulier pour les composés organiques volatils et les particules fines. Les fortes consommations électriques de ce secteur s'expliquent par l'utilisation du chauffage électrique, en particulier dans les constructions récentes, avec le recours aux pompes à chaleur.

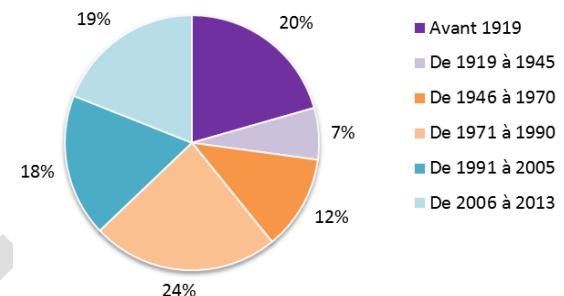
Le bâti ancien (construit avant 1948) concerne 27% du parc de logements. 37 % des logements datent d'après 1990, c'est un taux important qui traduit la forte attractivité du territoire. Ces logements sont globalement peu consommateurs. Par contre, 36% du parc a été construit entre la seconde guerre

mondiale et 1990. Bien que cela soit assez peu comparativement aux autres territoires normands, ces constructions dites « modernes » ont une performance énergétique médiocre. Certaines sont dénommées « passoires énergétiques », car elles ont été construites avant 1975, date des premières réglementations thermiques. Il y a un risque important de précarité énergétique pour leurs occupants, s'ils ont des revenus modestes, d'autant plus dans un contexte d'augmentation croissante des prix de l'énergie.

La présence d'un bâti traditionnel caractéristique du Pays d'Auge (maisons à colombages) nécessite de respecter certaines techniques de rénovation et les règles professionnelles de mises en œuvre pour assurer leur pérennité (éco-construction).

#### Principaux chiffres :

- 16 600 logements
- 12 000 résidences principales (RP), dont 9500 construites avant 2005
- 9% de logements vacants
- 70% de maisons individuelles
- 59% des résidences principales sont habitées par des propriétaires occupants
- 1186 Logements sociaux dont au moins 1/3 sont classés E, F ou G par leur DPE.
- Un crédit d'impôt pour 7% des logements en 2018
- En moyenne, seulement 15 logements/an ont reçu une aide de l'ANAH entre 2010 et 2019. En 2018, 18 logements ont amélioré leur performance énergétique grâce au dispositif « Habiter Mieux ».



Graphique n°10 : Résidences principales selon la date d'achèvement. Source : d'après INSEE, RP2016

#### TRANSPORTS



Ce secteur pèse pour 43% des consommations d'énergie et 40% des émissions totales de GES. Les deux tiers des consommations sont dus aux transports routiers et 80% au transport de personnes ; le frêt ne compte que pour 20% des consommations. 53% des consommations du transport proviennent de la mobilité longues distance, essentiellement du fait du tourisme. Les transports émettent les 3/4 des NOX et le tiers des particules

#### Principaux chiffres :

- Entre 15000 et 17000 voitures sur le territoire
- 12% des foyers sont sans voiture (1500 foyers) et 40% en ont au moins deux (>4800 foyers)
- 90% des besoins de mobilité (en km/voyageur) se font en voiture, quand la part des modes doux (marche à pied et vélo) n'est que de 5%.
- 28% des distances parcourues font moins de 10km. A l'échelle du SCoT, 50% des déplacements font moins de 3 km.
- Presque 30% des actifs travaillent dans leur commune de résidence et 56% des actifs habitant la CCPHB y travaillent. Les flux domicile-travail internes à la CCPHB sont dirigés vers Honfleur. Il y a plus d'actifs qui sortent de la CCPHB pour aller travailler que d'actifs habitant un autre territoire et qui viennent travailler dans la CCPHB. Les flux sortant de la CCPHB pour aller travailler sont principalement en direction du Havre
- 84% des déplacements domicile/travail se font en voiture.
- 8 bornes de recharges électriques portées par les syndicats d'énergie

#### TERTIAIRE



Le secteur tertiaire représente 11% des consommations d'énergie du territoire et émet 10% des GES (hors transports non routiers). Les consommations d'énergie de ce secteur sont majoritairement électriques (59%) et de gaz naturel (24%). Le secteur tertiaire est très faiblement émetteur de polluants atmosphériques en comparaison aux autres secteurs d'activité, excepté pour le dioxyde de soufre émis par les chaudières fioul. Le secteur tertiaire regroupe 73% de l'emploi.

#### Principaux chiffres sur le patrimoine public :

- En 2018, la facture énergétique de la CCPHB est de 176 000 €, soit 1.46% du budget de fonctionnement de 2018. Les carburants représentent 63% des dépenses en énergie et l'électricité 30%.
- Le territoire compte environ 5160 points lumineux
- 2 communes, Ablon et Gonnehville-sur-Honfleur, sont adhérentes au CEP, le Conseil en Energie Partagé
- Le patrimoine public local représente 20% des surfaces tertiaires.
- Le tertiaire rassemble 73% des emplois et 40% des entreprises du territoire
- Le secteur touristique est très développé (restauration et hôtellerie), avec un quasi doublement de la population en été, plus de 1000 lits en hôtellerie et 700 emplacements de camping
- Plusieurs grandes entreprises de transport logistique, qui emploient près de 830 personnes.

## INDUSTRIE



Elle représente 17% des consommations d'énergie et émet 19% des GES (hors transport non routiers). L'industrie produit 43% des EnR du territoire grâce à d'importantes chaufferies bois-énergie. Les principales consommations énergétiques industrielles sont l'électricité (41%) et le gaz naturel (39%). La moitié des émissions de GES sont hors combustion. L'industrie est le principal secteur de production de COVnm (64% des émissions).

Le territoire comporte 3 principales zones d'activités, sur Honfleur, Beuzeville et Boulleville-Saint-Maclou. Le secteur industriel comporte des grands groupes industriels, notamment dans le commerce et la transformation du bois, mais également beaucoup d'entreprises individuelles, principalement dans le BTP (70% des entreprises du BTP sont individuelles). Le secteur de la construction est bien représenté proportionnellement à la population. Par contre, la proportion d'entreprises RGE, reconnues garantes de l'environnement, est plutôt faible.

### Quelques chiffres :

- 149 établissements industriels, dont 13 avec 50 salariés ou plus
- 1629 emplois industriels, soit 16% de l'emploi total. Les 13 entreprises de plus d 50 salariés totalisent plus de 1160 employés.
- 288 entreprises de la construction, pour 848 emplois

## DECHETS



La consommation d'énergie pour les déchets est ventilée entre l'habitat et le secteur des transports et de l'industrie. Aucune installation de traitement n'est présente sur le territoire. Les émissions de GES sont négligeables, tout comme les émissions de polluants atmosphériques. Le brûlage à l'air libre des branchages entraîne toutefois localement des pollutions aux particules fines et COVnm.

La production de déchets ménagers et assimilés (DMA) est supérieure à la moyenne en Normandie, notamment à cause des apports en déchetterie et de la quantité d'ordures ménagères résiduelles (50% des DMA). Les tonnages collectés sont à la hausse (+4% entre 2017 et 2018). La CCPHB porte un PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés). Il promeut le compostage individuel et collectif, lutte contre le gaspillage alimentaire, sensibilise contre le suremballage et valorise le ré-emploi. Deux structures se partagent la compétence « déchets » : la CCPHB est compétente dans la partie Calvados pour la collecte et le traitement, et sur la partie Eure pour la collecte en porte-à-porte. Le SDOMODE est compétent dans la partie Eure pour le traitement et en collecte, uniquement pour la gestion des points d'apport volontaires et de la déchetterie. Le traitement des OMr se fait majoritairement par l'incinération, à Saint-Jean de Folleville. Une partie des OMr est également traitée en enfouissement, à Malleville-sur-le-Bec. Les deux infrastructures valorisent l'énergie des déchets (chaleur ou biogaz) par cogénération.

### Principaux chiffres :

- Presque 22 000 tonnes DMA/an, soit 742 kg/hab/an (population totale)
- Des écarts significatifs entre la partie Eure et la partie Calvados
- 2 déchetteries sont présentes sur le territoire, à Beuzeville et Honfleur
- Les déchets verts représentent presque 50% des tonnages apportés en déchetteries et les encombrants 25%.

## AGRICULTURE



- 2% des consommations d'énergie du territoire
- 23% des émissions de GES (hors transports non routiers)
- 67% du stock de carbone du territoire
- 97% des émissions d'ammoniac proviennent de l'activité agricole

La très grande majorité des émissions de GES agricoles proviennent de phénomènes « hors combustion », liées principalement à l'élevage bovin (fermentation entérique des ruminants et dégradation non contrôlée des déjections animales) et aux pratiques culturales (fertilisation azotée, travail du sol).

En moyenne, les exploitations de la CCPHB sont deux fois plus petites, en SAU, que dans le Calvados. L'activité agricole est majoritairement de l'élevage bovin spécialisé. Les prairies occupent plus des deux tiers de la SAU. Le territoire est largement exportateur de blé tendre et de viande bovine. Il est autosuffisant en produits laitiers, mais est très dépendant d'importation de fruits et légumes. Beaucoup de fermes de la CCPHB font de la vente directe, pour chercher davantage de création de valeur ajoutée. Le territoire est sujet à l'agrandissement des exploitations. La question du maintien de la surface agricole et la reprise des installations sont des enjeux importants.

### Principaux chiffres :

- 18 160 ha de SAU (surface agricole utile)
- 281 exploitants professionnelles, dont seulement 9 en agriculture biologique
- Taille moyenne des exploitations : 34 ha (68 ha en moyenne dans le Calvados)
- 2034 vaches laitières et 3138 vaches allaitantes
- 54% de l'assoulement déclaré à la PAC est en prairies permanentes.
- 1275 km de haies, pour une densité moyenne de 56 ml/ha

## ENVIRONNEMENT ET VULNERABILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



La CCPHB appartient à l'entité géographique du Nord Pays d'Auge. Son paysage se compose de collines, de mailles bocagères structurantes et de prairies grasses, dues à la forte présence d'eau. L'Est de la CCPHB est traversé par plusieurs petits fleuves côtiers, dont la Risle, la Vilaine et la Morelle, pour lesquels il y a un enjeu fort de préservation de la biodiversité aquatique et de continuité écologique. Le territoire est riche d'une biodiversité « quotidienne »

grâce à sa trame verte et bleue, mais aussi une biodiversité remarquable présente dans les sites naturels protégés, dont plusieurs sont inscrits aux inventaires ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) ou bénéficient de mesures de protection (sites Natura 2000, Réserve naturelle nationale dans l'estuaire de la Seine...). Le changement climatique risque d'impacter fortement la biodiversité, notamment les espèces liées aux milieux humides. Les forêts et boisements, suffisamment diversifiés, sont relativement bien adaptés. Toutefois, les sécheresses estivales risquent de fragiliser la végétation.

Les activités humaines ont des degrés de vulnérabilités qui varient. La population est peu vulnérable à la canicule, grâce à la présence du littoral qui tamponne la température. La submersion marine est également un risque pour lequel le territoire est aujourd'hui moyennement vulnérable. Par contre, la CCPHB comporte un Plan de Prévention des Risques pour les mouvements de terrain, sur Trouville - Villerville - Cricqueboeuf. D'autres secteurs sont également concernés, mais dans des proportions moindre. Ces mouvements de terrains sont dus au sol hétérogène d'argiles, sables argileux et de panneaux rigides de craie. Trois phénomènes principaux sont observés : le retrait-gonflement des argiles, les glissements de terrains et l'effondrement des cavités.

Le risque inondation est présent, principalement pour les communes situées dans les vallées et en partie basse des talwegs de la Morelle et de ses affluents, notamment l'Orange, ainsi que sur la Risle aval. Sous l'effet des précipitations, c'est le ruissellement, du fait de la topographie mais aussi des surfaces cultivées et de l'urbanisation, qui gonfle les débits des petits fleuves côtiers. Ces phénomènes s'accentueront avec le changement climatique.

### Les principaux risques pour le territoire sont :

- La dégradation des infrastructures (fissurations, inondations, submersion)
- La dégradation du paysage bocager et la perte de biodiversité (ordinaire, remarquable et aquatique)
- L'alimentation en eau potable
- Une fragilisation de l'activité agricole
- La banalisation du terroir normand
- La mal-adaptation touristique

PROJET